

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

 SLO

ID : 064-200064160-20220721-2022_D3-DE

Plan mercredi 2022-2024

Correspondants :

Maxime Brochard

Yoann Mouret

Ecrit en mai 2022, pour PEDT-PM années scolaires 2022-2023 à 2024-2025

Validé lors du conseil syndical du 21 juillet 2022

Les pièces à trouver

1. Projet éducatif de territoire et ses annexes
2. Évaluation du schéma de développement 2018-2021
3. Projet pédagogique ALSH et mercredis
4. Le projet de convention PEDT Plan mercredis

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 064-200064160-20220721-2022_D3-DE

1. **Rappel des orientations éducatives du PEDT partagées par les partenaires**
 - a) Développer et consolider une identité du territoire
 - b) Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du territoire
 - c) Agir avec les familles
 - d) Permettre l'accès de tous les enfants et jeunes aux structures de loisirs, à l'offre sportive et culturelle
 - e) Développer une offre éducative de qualité et améliorer les conditions d'accueil
 - f) Créer des espaces d'implication et de participation des enfants et des jeunes
 - g) Favoriser l'accessibilité aux services et l'information des familles
 - h) Améliorer les conditions de mobilité et de transport

2. **PLAN MERCREDI**

a. **Territoire et écoles concernées**

Le syndicat des écoles de la région de Garlin (SIVOS) est une structure de coopération intercommunale regroupant 18 communes de l'ancien Canton de Garlin dans la mise en œuvre des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires au profit des enfants et des jeunes du territoire.

Les 18 communes adhérentes au Syndicat des écoles de la région de Garlin (SIVOS) sont : Aubous, Aydie, Baliracq-Maumusson, Boueilh-Boueilho-Lasque, Burosse-Mendousse, Castetpugon, Conchez-de-Béarn, Diusse, Garlin, Mascaraàs-Haron, Moncla, Mont-Disse, Moushous, Portet, Ribarrouy, Tadousse-Ussau, Taron-Sadirac-Viellenave et Vialer.

Les activités du SIVOS, exclusivement dédiées à l'enfance et à la jeunesse, sont organisées autour des compétences suivantes :

- Scolaire : elle inclut construction, aménagement, entretien et gestion des écoles maternelles, élémentaires situées sur le territoire, à savoir sur Boueilh-Boueilho-Lasque, Diusse et Garlin, ainsi que l'organisation de la restauration dans les cantines scolaires. Public cible : 3/11 ans
- Périscolaire : à travers l'organisation et la gestion de l'accueil périscolaire, c'est-à-dire des temps avant et après l'école ainsi que les mercredis. Public cible : 3/11 ans et 11/15 ans
- Extrascolaire : L'action du SIVOS comprend l'organisation et la gestion de l'accueil de loisirs pour les 3/11 ans d'une part et l'espace jeunes pour les 11/15 ans (collégiens) sur les vacances scolaires, d'autre part.
- La Communauté de communes des Luys en Béarn finance les actions de l'espace jeunes sur le temps des vacances scolaires. Elle coordonne les politiques et actions des 3 espaces jeunes du territoire, avec une programmation en commun, la mutualisation de moyens opérationnels, une communication unique et des tarifs communs.

Lors de la rentrée 2021-22, les 253 élèves étaient répartis dans les 5 écoles du territoire dans les conditions suivantes :

- Ecole élémentaire de BOUEILH : 15 élèves
- Ecole maternelle de DIUSSE : 22 élèves
- Ecole élémentaire de DIUSSE : 32 élèves
- Ecole maternelle de GARLIN : 71 élèves
- Ecole élémentaire de GARLIN : 113 élèves

Parmi les 290 enfants de moins de 11 ans du territoire, seulement 211 sont scolarisés dans les écoles du SIVOS.

Par ailleurs, sur les 253 enfants scolarisés dans les écoles du canton de Garlin en septembre 2021, 42 ne résident pas sur le territoire de la collectivité. Ces dérogations concernent la proximité des écoles avec les communes limitrophes du territoire), le parcours langue régionale (15%) et le dispositif ULIS (15 %)

Le collège Joseph Peyre accueille 279 jeunes collégiens, dont 42% ne viennent pas du canton de Garlin.

Le plan mercredi est prioritairement centré sur les activités périscolaires destinées aux élèves des écoles primaires en particulier le mercredi. Il peut prévoir également avec les mêmes équipes d'animation des activités les autres jours pendant la pause méridienne et après les cours.

b. Pilotage et coordination du PEDT

Membres du groupe de pilotage :

Le suivi des objectifs du PEDT et de la mise en œuvre de son schéma de développement est assuré par le comité de pilotage du PEDT, composé en format restreint :

- De la Présidente du Syndicat des écoles, qui préside l'instance
- De représentants du comité syndical, élus délégués de la commission Enfance Jeunesse
- Du Directeur des services
- Du Coordonnateur enfance jeunesse de la collectivité

Les partenaires du PEDT seront également invités à participer au moins 1 fois par an au comité de pilotage élargi afin de participer à la présentation du bilan des actions réalisées au cours de l'année scolaire échue et partager les nouvelles orientations de la prochaine année scolaire.

En plus des membres du COPIL restreint, le COPIL élargi est composé :

- Des Directrices et Directeurs d'écoles
- Du représentant de l'association Les Francas 64
- Des représentants de parents d'élèves et d'enfants inscrits aux services du Syndicat

Structuration du comité de pilotage :

Le comité de pilotage formule des propositions.

Le comité syndical valide le PEDT et les propositions d'actions annuelles.

Modalités d'organisation :

Réunion du COPIL restreint au moins 1 fois par trimestre.

Réunion du COPIL élargi aux partenaires au moins 1 fois par an (bilan année N en juin + projection année N+1)

Participation de la Présidente, du Directeur du SIVOS et du Coordonnateur Enfance Jeunesse aux conseils d'école afin de faire le lien avec les projets des écoles.

Coordination du PEDT :

Le pilotage et la coordination du plan mercredi seront assurés par Jeunesse identifié ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

le coordonnateur Enfance
ID : 064-200064160-20220721-2022_D3-DE

NOM Prénom	Fonction	Qualifications et formations continues	Expérience professionnelle
Yoann MOURET	Coordonnateur Enfance Jeunesse	Titulaire d'un Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et du BAFD	6 ans d'expérience sur des fonctions d'animation et d'encadrement ALSH et accueil jeunes

Modalités d'évaluations

Périodicité : 1 fois par an, en fin d'année scolaire

Grille évaluation : indicateurs qualitatifs et quantitatifs répondant aux objectifs visés.

c. Les partenaires du SIVOS

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :


- ✓ La CAF 64,
- ✓ Le département des Pyrénées Atlantiques
- ✓ La Communauté de Communes des Luys en Béarn,
- ✓ Les communes du territoire
- ✓ Les services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques
- ✓ Les équipes éducatives des écoles maternelles et élémentaires du territoire
- ✓ Le collège de Garlin,
- ✓ L'Association Progrès
- ✓ Les Francas 64
- ✓ Les acteurs associatifs, culturels et sportifs du territoire
- ✓ Les représentants de parents enfants et jeunes inscrits aux services du SIVOS

d. Objectifs et moyens

L'état des lieux réalisé dans le cadre du PEDT a permis de faciliter la détermination des objectifs communs au PEDT et au plan mercredi. Conformément à la charte qualité du plan mercredi, les actions et projets de la collectivité en faveur des enfants et des jeunes doivent permettre :

- La complémentarité éducative
- L'Inclusion et accessibilité de tous les publics
- D'inscrire le projet éducatif durablement sur le territoire
- La diversité et la qualité des activités

- **L'ambition de promouvoir le caractère éducatif du mercredi en lien avec le territoire**

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le 
ID : 064-200064160-20220721-2022_D3-DE

Le PEDT 2018, mis à jour en 2022, a été élaboré avec l'ensemble des partenaires éducatifs à partir d'un diagnostic de territoire évalué et mis à jour tous les 3 ans.

L'encrage des politiques enfance jeunesse avec l'identité du territoire représente une orientation importante pour toutes les forces vives du Syndicat des écoles (élus, agents, enfants, jeunes, familles et partenaires).

De nombreux projets sont ainsi conduits afin de valoriser le territoire, son histoire, ses cultures, et ses acteurs. A titre d'exemple, de nombreux projets et partenariats ont été réalisés avec le cinéma de Garlin, la ludothèque de Thèze, l'école de musique, la médiathèque, les services de la communauté de communes, les associations sportives et culturelles et les représentants de la culture occitane,... Le plan mercredi doit permettre de mener des actions éducatives en synergie avec tous les acteurs du territoire.

Dans les différents temps d'accueil des enfants et des jeunes, celui du mercredi occupe une place toute particulière, à cheval entre le temps scolaire, périscolaire et de loisirs. Aussi, le projet pédagogique du mercredi doit être accompagné d'une politique de professionnalisation des équipes d'animation (formations, pérennisation des emplois) permettant une stabilité et une polyvalence des équipes.

- **Lien avec le socle commun de connaissances ; de compétences et de culture : un horizon commun à tous les éducateurs**

Les projets menés au centre de loisirs sont réfléchis et construits en lien avec les apprentissages scolaires en cours des enfants (selon leur âge).

Des projets transversaux existent entre le centre de loisirs et les écoles. (ex : fête du printemps, projet astronomie...) et des stages multi activités sont proposés durant l'été.

Le label école numérique et les investissements réalisés par le Syndicat pour équiper les écoles en matériel multimédia permettent une utilisation possible durant la journée du centre de loisirs.

Le parcours éducatif autour des sciences et techniques de l'eau joint en annexe illustre les différentes activités pouvant être proposées aux enfants le mercredi, en transversalité avec les apprentissages scolaires.

- Parcours éducatif : citoyenneté et sciences et techniques

Exemple de parcours éducatif pouvant être proposé

À la découverte de l'eau !

Eau'reka ! : 9 défis à la science chaque mercredi, un défi !

	Mercredi 4 Mai 2022	Mercredi 11 Mai 2022	Mercredi 18 Mai 2022	Mercredi 25 Mai 2022	Mercredi 1er Juin 2022	Mercredi 8 Juin 2022	Mercredi 15 Juin 2022	Mercredi 22 Juin 2022	Mercredi 29 Juin 2022	Mercredi 6 Juillet 2022
3-5 ans	L'eau c'est quoi pour toi? À quoi ça sert? Des idées pour demain?					<p><u>Les mains dans l'eau</u>: j'expérimente l'eau: ça mouille, ça coule, ça flotte !</p> <p>Le voyage de la goutte d'eau</p> <p>Marche jusqu'à la rivière de garlin / Découvrir les petites bestioles de l'eau</p> <p>J'invente un quizz pour les parents: un bon moyen de tester leurs connaissances et de leur apprendre plein de choses</p> <p>Journée au lac du Gabassot de Garlin avec les intervenants du Pesquit</p>				
5-11 ans	Jeux de société et lecture de contes					<p><u>Les brins scientifiques</u>: Des ateliers techniques pour comprendre les propriétés de l'eau</p> <p>Ecocitoyen: Les petits gestes du quotidien ont un grand impact ! Apprends à réduire ta consommation d'eau, récupère l'eau pour l'utilisation quotidienne, etc.</p>				

Construit autour des objectifs pédagogiques suivants :

- définir les propriétés et le cycle de l'eau
- contribuer à la réduction de la consommation d'eau au centre de loisirs
- réaliser des activités manuelles/techniques seul ou en groupe

- **Parcours éducatif : les enfants restent acteurs de leurs choix et moteurs de leur participation**

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

Certaines activités sont par ailleurs animées par intervenants spécialisés (gestion des déchets, éveil à la biodiversité, ludothèque, éveil musical...). Le partenariat avec les associations locales demeure privilégié.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives), et si possible en cohérence avec les projets d'écoles. Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

Elles sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutissent régulièrement à une réalisation finale (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvres artistiques...).

- **Agir avec les parents**

Les accueils périscolaire et extrascolaire doivent pouvoir sanctuariser un espace d'accueil et d'affichages pour informer les parents du centre de loisirs et organiser des actions communes « parents enfants ».

Une information aux familles est prévue sur les activités périscolaires et sur les objectifs du projet éducatif. Leur participation aux activités ainsi qu'aux temps forts des accueils de loisirs est également recherchée, notamment en fin de cycle.

Les enfants et les familles doivent également pouvoir se retrouver autour d'événement fédérateurs réunissant tous les acteurs de l'enfance et de la jeunesse, partenaires du Syndicat. L'organisation annuelle d'une fête de l'enfance et de la jeunesse pourrait être le bon support pour ces rencontres avec des ateliers partagés enfants-parents et la valorisation des projets des enfants et de jeunes.

- **Inclusion et accessibilité de tous les publics**

Le site internet du Syndicat permet d'apporter à toutes les familles les informations sur le fonctionnement du Syndicat et les actualités des services proposés. Les familles disposent également d'un espace dédié à travers un portail famille permettant l'inscription aux services et la diffusion de messages et documents.

L'organisation des équipes du Syndicat permet également l'accueil des enfants à besoin spécifiques (PAI à minima, ou protocole d'accueil à imaginer avec les familles) et doit permettre de faciliter l'accueil effectif d'enfants porteurs de handicap au sein des espaces de loisirs. Cet objectif correspond à des besoins essentiels d'équité, de socialisation des enfants et de répit pour les familles. Il contribue à l'apprentissage de la vie collective, au développement et à l'épanouissement de tous les enfants et adolescents.

Enfin, les actions engagées par le Syndicat dans le cadre du label « manger bio et local » profitent à tous les enfants scolarisés et fréquentant le centre de loisirs (90% de produits locaux et approvisionnement direct auprès des producteurs) avec une tarification accessible et largement en deçà du prix de revient. Aussi, à compter du 1^{er} septembre 2022, certaines familles pourront bénéficier du dispositif "Cantine à 1 €" mis en œuvre par le Syndicat afin de permettre aux élèves issus de familles défavorisées, de « bien manger » avec un repas complet et équilibré et contribuer ainsi à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

e. Organisation du temps périscolaire du mercredi temps de l'enfant

Le Syndicat dispose de trois accueils périscolaires répartis sur les écoles maternelle et élémentaire de GARLIN et sur le groupe scolaire de DIUSSE pour accueillir les enfants lors du temps périscolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 7h15 et 19 h

Ce service est ouvert aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire sur les écoles du Syndicat. Ces accueils sont déclarés auprès de la DDCS et respectent les taux d'encadrement et les qualifications obligatoires. Les personnes encadrantes sont en majorité formées et qualifiées dans le domaine de l'animation.

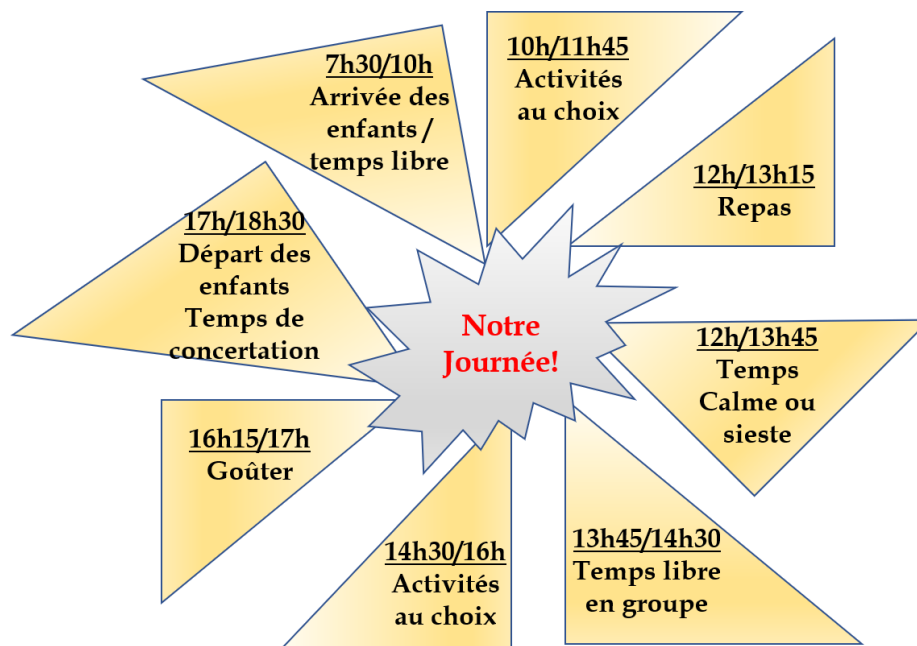
Les locaux ne sont pas spécifiques aux accueils et sont mutualisés avec les écoles maternelles et élémentaires.

Une réflexion est en cours afin d'évaluer les conditions et opportunités de déclarer la pause méridienne en temps d'accueil périscolaire.

L'accueil du Mercredi est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans dans les locaux de l'école maternelle de GARLIN. A destination principalement des enfants scolarisés sur le territoire, la structure ouvre ses portes de 7h30 à 18h30 avec un accueil en journée et demi-journée. Les repas se prennent au collège de Garlin.

Déclaré et agréé par les services de l'état, l'accueil du mercredi est animé par l'équipe des professionnels du service Education et Animation du Syndicat

La journée type d'accueil est organisée dans les conditions suivantes :



Le syndicat des écoles organise également un accueil extrascolaire en alternance sur les écoles de Garlin et Diusse selon les périodes (petites et grandes vacances) et les années.

Des propositions de séjours (hiver et été) et de stages multi activités pour les 3-5 ans et 6-11 ans sont faites chaque année.

L'ALSH ferme ses porte 2 semaines en décembre et 1 semaine en août

Les tarifs sont harmonisés et tiennent compte du quotient familial des familles et du nombre d'enfants inscrits au sein d'une même fratrie.

Depuis 2016, l'activité ALSH est passée de 39 jours à 84 jours de fonctionnement en extrascolaire. Par ailleurs, près de 25 % des enfant accueillis proviennent de communes extérieures au territoire du SIVOS



Projet Pédagogique De L'Accueil de Loisirs

Mercredis 2021/2022



Table des matières

I. LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES	3
1. Rappel des intentions éducatives du Syndicat des Ecoles :	3
2. Les objectifs généraux, opérationnels et moyens mis en œuvre par la structure : 4	
II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	7
1. Implantation et public concerné :	7
2. Organisation pédagogique :	7
3. Modalités d'inscription et de facturation :	7
Inscription	7
Tarifs et facturation	8
4. Les soins et les PAI	9
5. Les principaux moyens :	9
III. LA SÉCURITE.....	10
IV. LES DIFFERENTS TEMPS.....	10
V. L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET SON RÔLE.....	15
1. Le rôle de l'équipe d'animation	15
2. Le respect des objectifs pédagogiques et de la réglementation :	17
3. L'hygiène ainsi que la sécurité physique, affective et morale des enfants :	18
VI. LA COMMUNICATION	18
VII.OBJECTIFS PEDAGOGIQUES LIES AU SEJOUR	19
VIII. EVALUATION.....	19
Conclusion.....	25

« PROJET PEDAGOGIQUE GENERAL »

I. LES ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

A quoi sert un Projet Pédagogique ?

C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants qui permet de donner du sens aux activités proposées. Les projets pédagogiques diffèrent sur chaque centre en fonction des locaux, de l'environnement, du public, mais surtout des personnes qui les font vivre.

Les finalités éducatives et sociales du service Accueil de loisirs de Garlin sont de :

- Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants
- Permettre l'apprentissage de la vie de groupe
- Entretenir une relation de proximité avec les familles et les autres partenaires
- Adapter l'organisation et les propositions aux réalités sociales locales

1. Rappel des intentions éducatives du Syndicat des Ecoles :

Les objectifs du Projet Éducatif ont été rédigés par les élus et partenaires du Syndicat des écoles de la région de Garlin. Ils s'articulent selon plusieurs valeurs :

- **Laïcité** : C'est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance. Elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.
- **Respect** : C'est l'aptitude à s'accepter soi-même et accepter l'autre dans ses différences, dans le respect des valeurs comme la laïcité, la liberté ou la citoyenneté.
- **Egalité** : C'est une valeur primordiale qui doit être juste, permettant l'accès à tous quels que soient les revenus, les origines sociales ou culturelles. Chacun doit pouvoir exercer ses droits et assumer ses obligations.
- **Solidarité et coopération** : La solidarité s'exprime par l'échange, l'entraide, le partage des connaissances comme des richesses. La coopération permet, quant à elle, de créer un contexte propice à la communication en s'ouvrant culturellement et socialement vers les autres, dans un objectif d'entraide.
- **Humanisme** : Il s'agit de favoriser le développement de la personne, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Le PEDT promeut la coéducation : tous les acteurs en contact avec l'enfant (parents, animateurs, intervenants) participent à son éducation. Ainsi, nous devrions permettre à l'enfant de se développer avec et par les autres.

- **Citoyenneté** : C'est participer, s'engager, vivre ensemble harmonieusement dans un environnement commun. L'acquisition d'une citoyenneté active a pour ambition d'améliorer le fonctionnement collectif.

2. Les objectifs généraux, opérationnels et moyens mis en œuvre par la structure :

L'accueil de loisirs se positionne en un lieu d'apprentissages ludiques, récréatifs, éducatifs, ludo-sportifs et culturels. Le rôle éducatif au sein de l'ALSH se pose en complémentarité des parents, de l'école.

L'enfant est au cœur de nos actions, chaque temps d'accueil prend en compte l'enfant dans sa singularité et ses spécificités.

Motivée par des valeurs de respect, de développement, d'épanouissement individuel, d'échanges collectifs, de créativité et d'enrichissements constants, l'équipe d'animation s'attache à travailler en permanence au service de l'enfant.

L'accueil de loisirs est un lieu d'apprentissages ludique, récréatif, éducatif, ludo-sportif et culturel.

L'élaboration du projet ne peut se construire que si les termes sont concrètement fixés, d'une part, le projet décrit le chemin à parcourir ; d'autre part il comporte la mise en œuvre de méthodes et des moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ.

Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous lors de la période.

Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'ALSH. Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS OPERATIONNELS

<p>Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir la liberté afin que chaque enfant puisse en toute sécurité s'exprimer, créer, jouer, agir, défaire, refuser sans entraves autres que celles fixées par les règles du centre de loisirs. 2. Permettre à l'enfant d'être soi-même et d'être respecté en tant que tel. 3. Garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. 4. Développer la prévention (sécurité routière, équilibre alimentaire, hygiène et sécurité). 5. Respecter le rythme de chacun. Permettre de se déconnecter de son rythme quotidien. 6. Permettre à l'enfant de s'amuser. 7. Rendre l'enfant acteur de ses moments de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités diversifiées en autonomie sur les temps d'accueil et les temps libres (coin lecture, jeux de société, dessins, ateliers manuels). - Mettre en place des moments de discussions, d'échange avec les enfants. - Mettre à disposition des enfants une boîte à idées. <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un temps d'accueil qui permet à l'enfant de s'installer à son rythme, lui laisser la possibilité de ne rien faire. - Proposer la sieste pour les plus petits, une relaxation pour les enfants qui en ont besoin, un temps calme pour les plus grands. - Des animateurs disponibles et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.
<p>Promouvoir les valeurs du vivre ensemble et le respect des différences.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer les valeurs citoyennes. 2. Respect, écoute, politesse, partage, entraide, solidarité, tolérance. 3. Sensibiliser à la différence. 4. Prendre conscience de sa place au sein du groupe. 5. Prendre conscience de ses actes, de ses droits et de ses devoirs. 6. Créer du lien. Lutter contre l'isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage des règles de vie informant les enfants sur leurs droits et leurs devoirs. - Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer, notamment au cours des temps d'échange et de discussions avec les animateurs. <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des temps d'échange, d'écoute entre enfants et animateurs afin de mettre en place des moments de régulation de conflits entre enfants et enfants/adultes. - L'animateur doit connaître l'environnement et doit le mettre à la portée des enfants. Il doit donner l'exemple (tenue, attitudes, langage). - L'animateur est le référent garant de la sécurité des enfants et il doit être maître de ses activités.
<p>Accéder à l'autonomie.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'autonomie de l'enfant dans sa vie quotidienne. 2. Permettre à l'enfant de faire ses propres choix. 3. Encourager la prise d'initiatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités diversifiées en autonomie sur les temps d'accueil et les temps libres (coin lecture, jeux de société, dessins, ateliers manuels).

	<p>4. Accompagner l'enfant dans sa prise de responsabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Faire participer les enfants au rangement, à la mise en place. - Des animateurs disponibles et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.
<p>Proposer des projets d'animations innovants et originaux.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inventer et organiser de nouvelles activités manuelles, ludo-sportives et de nouveaux jeux. 2. Développer et partager ses acquis. 3. Encourager l'expression, la manipulation de matières et matériaux au travers d'activités d'arts plastique, scéniques. 4. Approfondir la motricité fine. 5. Développer et faire émerger les compétences créatives et artistiques de l'enfant. 6. Découvrir des outils, des techniques et des modes d'expression propres à des activités manuelles, culturelles et sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est indispensable que les animateurs soient maîtres des activités qu'ils proposent (activités préparées, réfléchies, maîtrisées et sensibilisation des enfants au préalable). - Equipe d'animation stable et formée à la méthodologie de projet. - Mise en place de mini-séjours (3 jours) et séjour (5 jours). - Organiser des stages (cirque, arts plastiques, danse...) et des sorties diversifiées. - Proposer dans la structure des activités nouvelles, diverses et variées.
<p>Sensibiliser à l'environnement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respecter son environnement proche. 2. Favoriser la découverte de son environnement et de son territoire de vie. 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire. 4. Intégrer les enjeux liés à la protection de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> -Proposition de projets sur l'environnement -Activités land 'art... -Utilisation de poubelles de tri. -Affichages -Débats -Economiser l'eau pour le lavage des mains
<p>Favoriser et/ou valoriser les relations entre les différents acteurs de la structure.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir le lien avec les familles, les enseignants, les équipes pluridisciplinaires. 2. Favoriser les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> -Des soirées ou temps « animation » seront organisés par l'équipe d'animation et mises en place pour les familles. -Créer du lien avec les familles -Valoriser les temps d'échanges

II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. Implantation et public concerné :

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans dans les locaux de l'école maternelle et l'Espace Jeunes est ouvert aux jeunes collégiens dans les locaux de l'Espace Jeunes de Garlin.

Regroupant des enfants des communes adhérentes mais également des communes alentours, les structures sont ouvertes :

- ALSH : de 7h30 à 18h30 avec un accueil en journée et demi-journée
- EJ : de 12h30 à 18h30 avec un accueil au collègue

2. Organisation pédagogique :

Soucieuse de la mise en œuvre d'une éducation populaire de qualité et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfants, l'équipe pédagogique propose tout au long de l'année un vaste éventail d'activités : artistiques, d'expression, scientifiques, sportives, culturelles ou encore en lien avec le développement durable et local.

Outre le souci d'aiguiser la curiosité des enfants pour le monde qui les entoure, l'accueil de loisirs s'attache également à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté par des moments privilégiés et une parole souvent ouverte aux enfants sur les choix d'activités, des avis sur le fonctionnement ou encore des régulations entre les groupes.

Afin de répondre au plus près aux besoins de l'enfant, l'accueil et les activités sont organisés en fonction de différentes tranches d'âge

3. Modalités d'inscription et de facturation :

Inscription

L'inscription au service Accueil de Loisirs est obligatoire.

Un dossier doit être complété et remis au service accompagné des documents suivants :

- Attestation d'assurance extrascolaire « Responsabilité civile » et « Individuelle accident »
- Numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Justificatif de quotient familial

- En cas de séparation des parents, la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale
- PAI si nécessaire

De plus, avant chaque période de vacances, des permanences sont organisées afin que vous puissiez réserver les journées de présence.

Tarifs et facturation

Conformément à la convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques, le Syndicat a mis en place une tarification modulée en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfant inscrits au sein d'une même fratrie. Le quotient familial sert de base au tarif appliqué.

Depuis le 11 juillet 2022, A compter du 11 juillet 2022, les tarifs suivants seront appliqués au service d'accueil de loisirs et des mercredis (accueil journée et demi-journée hors repas) :

	Tarif appliqué au 1er enfant	Tarif appliqué au 2ème enfant	Soit un total pour 2 enfants	Tarif appliqué à partir du 3ème enfant	Soit un total pour 3 enfants
Tarif QF 0€ - 750 €	Journée : 8,20 € ½ journée : 4,10€	Journée : 5,75 € ½ journée : 2,85 €	Journée : 13,95 € ½ journée : 6,95 €	Journée : 4,05 € ½ journée : 2,00 €	Journée : 18,00 € ½ journée : 8,95 €
Tarif QF 751€ - 900€	Journée : 8,45 € ½ journée : 4,25 €	Journée : 5,90 € ½ journée : 2,95 €	Journée : 14,35 € ½ journée : 7,20 €	Journée : 4,15 € ½ journée : 2,05 €	Journée : 18,50 € ½ journée : 9,25 €
Tarif QF 901€ - 1 050€	Journée : 8,75 € ½ journée : 4,40 €	Journée : 6,15 € ½ journée : 3,05 €	Journée : 14,90 € ½ journée : 7,45 €	Journée : 4,30 € ½ journée : 2,15 €	Journée : 19,20 € ½ journée : 9,60 €
Tarif QF 1 051€ - 1 200€	Journée : 9 € ½ journée : 4,50 €	Journée : 6,30 € ½ journée : 3,15 €	Journée : 15,30 € ½ journée : 7,65 €	Journée : 4,40 € ½ journée : 2,20 €	Journée : 19,70 € ½ journée : 9,85 €
Tarif QF 1 201€ - 1 350€	Journée : 9,25 € ½ journée : 4,65 €	Journée : 6,50 € ½ journée : 3,25 €	Journée : 15,75 € ½ journée : 7,90 €	Journée : 4,55 € ½ journée : 2,30 €	Journée : 20,30 € ½ journée : 10,20 €
Tarif QF 1 351€ et plus	Journée : 9,50 € ½ journée : 4,75 €	Journée : 6,65 € ½ journée : 3,35 €	Journée : 16,15 € ½ journée : 8,10 €	Journée : 4,55 € ½ journée : 2,35 €	Journée : 20,70 € ½ journée : 10,45 €

La grille tarifaire des repas précisée ci-dessous vient s'ajouter aux tarifs d'accueil :

Tranches QF	Tarif 1 et 2 enfants	Soit un total pour 2 enfants	Tarif plus de 2 enfants	Soit un total pour 3 enfants
0 à 750	1,0 €	2,00 €	1,0 €	3,00 €
751 à 1 200	3,48 €	6,96 €	3,28 €	9,84 €
> 1200	3,69 €	7,38 €	3,48 €	10,44 €

Les sorties sont facturées en supplément de la journée. Il existe 3 tarifs en fonction des types de sorties :

Sortie 1 : 8 €

Sortie 2 : 15 €

Sortie 3 : 20 €

*La facturation est établie en début de mois pour le mois écoulé.
Le centre de recouvrement est la Trésorerie de Lescar*

4. Les soins et les PAI

Le responsable de site a connaissance des éventuelles allergies ou maladies chroniques et sait répondre en cas de crise.

Les autres animateurs doivent s'y référer en cas de doute.

Une trousse de premier secours est sur l'étagère au-dessus du bureau dans la salle d'activité. Tous les soins donnés à un enfant doivent être notés sur le registre infirmerie se trouvant dans cette trousse.

En cas d'accident physique grave, l'animateur doit aussitôt en informer le responsable de site qui préviendra les parents de l'enfant.

Une déclaration d'accident sera remplie si nécessaire (un exemplaire pour la famille, un exemplaire pour le responsable du site et un exemplaire pour le Syndicat des Ecoles si besoin).

5. Les principaux moyens :

1) Les moyens humains :

L'équipe pédagogique :

L'ALSH comprend :

-1 Directeur Général des Services

-1 Directrice BAFD -2 Directeurs adjoints stagiaires - Des animateurs : Stagiaires BAFA, BAFA, BPJEPS, non diplômé et autres en respectant les quotas imposés par Jeunesse et Sports par rapport aux nombres d'enfants présents et en fonction des activités proposées.

Le personnel technique : 2 agents

Le personnel de service : Service des repas et entretien de l'ALSH

Société de restauration : ESAT de Diusse

2) Les moyens matériels :

-1 salle d'activité

-1 Salle motricité

-1 dortoir mixte

-1 cour d'école

-1 bureau pour les Coordinateurs

- Structures extérieures mises à disposition de l'ALSH (halle, parc, stade, piscine, city stade...)

- Matériel et équipement pédagogique : tout le matériel éducatif et créatif nécessaire pour les apprentissages fondamentaux et la réalisation d'activités manuelle et culturelles. Accessoires de jeux éducatifs pour l'apprentissage par le jeu ainsi que du matériel ludique personnalisable pour s'adapter à nos différents besoins.

3) Les moyens financiers :

L'Accueil de loisirs dépend du budget du Syndicat des écoles de Garlin pour les investissements, les sorties, le fonctionnement et les achats de matériel (consommable et pédagogique).

III. LA SÉCURITE

Lors d'un Accueil de Loisirs, aucun moment de la journée n'est dépourvu de règle. Le cadre doit être facilement repérable par l'enfant afin que celles-ci lui soient claires, simples et compréhensibles.

L'animateur veillera à tout moment à ce que les enfants se sentent en sécurité tant au niveau physique, affectif et psychologique, y compris dans le cadre d'activités encadrées par des moniteurs.

L'équipe pédagogique est sensibilisée aux consignes de sécurité et d'hygiène dans le déroulement de la journée.

Dès que les animateurs quittent l'enceinte de l'accueil de loisirs avec un groupe d'enfants, ils doivent respecter :

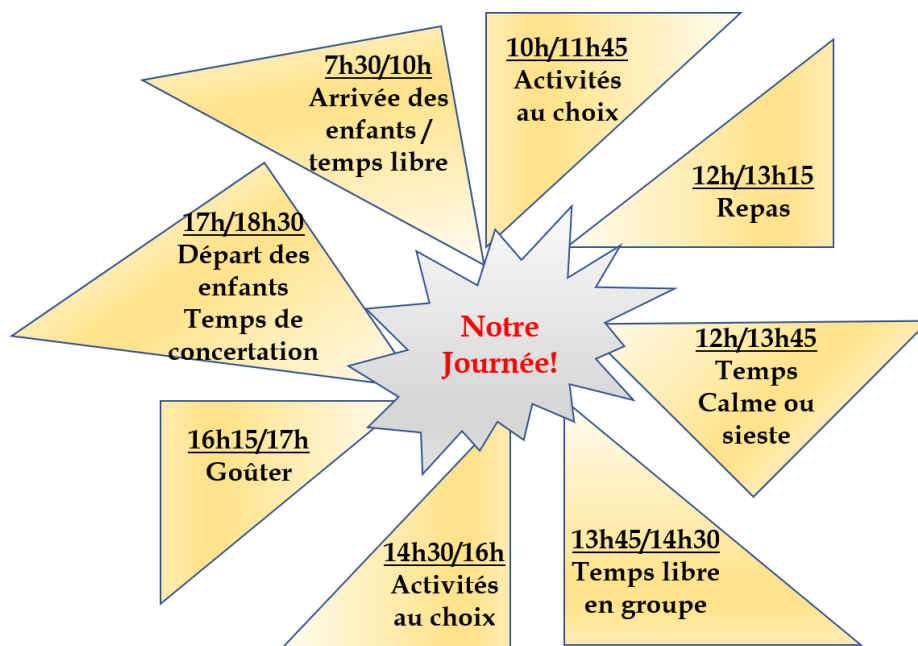
- les règles de sécurité ;
- vérifier le nombre d'enfants qu'ils encadrent ;
- respecter la sécurité routière (traversée aux passages protégés...)

En cas de mauvais comportement d'un enfant qui remettrait en cause le bon déroulement du service et de la sécurité du groupe, plusieurs solutions sont envisageables.

IV. LES DIFFERENTS TEMPS

Cette organisation est prévue pour un nombre maximal d'enfant. L'effectif animateur varie suivant les besoins

JOURNEE TYPE



DEFINITIONS :

Temps d'accueil : C'est un temps d'échange entre les enfants, les parents et les animateurs. Les animateurs sont à l'écoute des parents et des enfants, ils proposent divers ateliers libres ou semi-dirigés. L'animateur est actif.

Temps d'activité : C'est un temps où les animateurs proposent des activités diverses et préparées. Ce sont des activités dirigées en lien avec le projet d'animation.

Temps libre : Ce sont les temps d'activités libres pour les enfants avec l'encadrement des animateurs.

Temps de repas : C'est un moment calme, d'échanges entre l'animateur et l'enfant. L'animateur sera garant de la tenue des enfants à table, et du fait qu'ils goûtent les plats et l'animateur veille aussi à ce que l'enfant participe à la mise en place et au rangement de la table.

Temps de repos : En ce qui concerne les maternelles et les CP, le temps de repos se traduira par la sieste ou un temps de relaxation. Pour les élémentaires, il s'agira d'un temps calme.

Horaires**Activités****Compétences et objectifs visés****Accueil du matin**
(7h30 - 9h45)

L'accueil est fait dans la salle d'activité attenante à la salle motricité.

Deux animateurs sont présents à 7h30 pour accueillir les enfants et leurs familles.

Une personne est en charge du pointage au fur et à mesure de l'arrivée des enfants et note les informations données par les familles.

Le deuxième animateur propose des petits jeux calmes aux enfants.

Les autres animateurs arrivent de manière échelonnée. Ils ont en charge la surveillance et/ou la préparation matérielle de la journée et/ou la proposition de jeux calmes.

*Respecter les autres et les règles de vie commune

*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse

2 animateurs dès 7h30

Arrivée échelonnée des autres animateurs

Présence de la Directrice et de l'Adjointe

Activités
(10h-11h45)

A partir de 10h, les animateurs se répartissent dans le groupe d'âge auquel ils sont attitrés.

Proposition d'activités diverses au choix des enfants.

*Faire preuve d'autonomie, d'effort et de persévérance

*Respecter les autres et les règles de vie commune

* Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse

*Dans un échange collectif, accepter d'écouter l'autre, attendre son tour de parole et rester dans le propos de l'échange

L'ensemble des animateurs sont présents

Le nombre varie en fonction du nombre d'enfants présents

Présence de la Directrice et de l'Adjointe

Préparation au repas
(11h45-12h)**Le repas**
(12h-13h15)

A partir de 11h45, tous les groupes se préparent à passer à table : retour au calme, passage aux toilettes, lavage des mains.

Le repas est préparé par l'ESAT de Diusse et récupéré par l'agent en charge de la restauration.

Le repas est servi par un membre de l'équipe de service / restauration.

Le repas étant un temps d'animation, les animateurs mangent à table avec les enfants.

*Être capable de se laver les mains seul

*Être capable de se tenir à table et de goûter aux différents plats

*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse

*Respecter les autres et les règles de vie en commun

L'ensemble des animateurs sont présents

Présence de la Directrice et de l'Adjointe

Horaires	Activités	Compétences et objectifs visés	
<p><u>Le temps calme</u> (13h15-13h45)</p>	<p>A 13h15, les enfants de maternelles qui ont besoin d'un temps de sieste rejoignent l'animateur responsable de la sieste et se rendent dans la salle prévue à cet effet.</p> <p>Les enfants plus grands qui veulent se reposer peuvent aussi se joindre au groupe.</p> <p>Un temps calme est proposé aux autres enfants avec activités lecture, détente...</p>	<p>*Respecter les autres et les règles de vie commune</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents</p> <p>Le nombre varie en fonction du nombre d'enfants présents</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>
<p><u>Le temps libre</u> (13h45-14h30)</p>	<p>A 13H45, les enfants rejoignent leurs groupes d'âges et ont un temps libre dehors, si le temps le permet ou dans leur salle.</p> <p>Ce temps est organisé par les animateurs.</p> <p>Les enfants ont libre choix de leurs activités...</p>	<p>*Faire preuve d'autonomie, d'effort et de persévérance</p> <p>*Respecter les autres et les règles de vie commune</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p> <p>*Demander de l'aide, Exécuter en autonomie des tâches simples</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>
<p><u>Activité(s)</u> (14h30-16h)</p>	<p>A partir de 14h30, les animateurs se répartissent dans le groupe d'âge auquel ils sont attirés afin de proposer leur(s) activité(s).</p>	<p>*Prendre l'initiative de poser des questions et d'exprimer son point de vue</p> <p>*Dans un échange collectif, accepter d'écouter l'autre, attendre son tour de parole et rester dans le propos de l'échange</p> <p>*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse</p> <p>*Respecter les autres et les règles de vie en commun</p>	<p>L'ensemble des animateurs sont présents</p> <p>Le nombre varie en fonction du nombre d'enfants présents</p> <p>Présence de la Directrice et de l'Adjointe</p>

Horaires**Activités****Compétences et objectifs visés****Le goûter**
(16h15-17h)

Le goûter est préparé par un membre de l'équipe d'animation et un ou deux enfants (selon le menu).

Le goûter se fait dans le réfectoire ou dans la salle motricité. Si la météo le permet, il se prend à l'extérieur.

Après avoir été servi par un ou deux enfants l'ayant demandé et/ou l'équipe d'animation, les enfants prennent le goûter tous ensemble.

*Faire preuve d'autonomie, d'effort et de persévérance

*Respecter les autres et les règles de vie commune

*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse

*Demander de l'aide, Exécuter en autonomie des tâches simples

L'ensemble des animateurs sont présents

Présence de la Directrice et de l'Adjointe

Accueil du soir
(17h00-18h30)

Départ échelonné des enfants et des animateurs.

Un animateur est chargé d'accueillir les familles et de réaliser le pointage de départ.

Les enfants ont à disposition du matériel (ballon, jeux de société, coloriage...) en attente de la venue de leur famille.

Sur ce temps, l'ensemble de l'équipe d'animation se partage la surveillance des enfants, le rangement, le bilan de la journée et la préparation du lendemain

TEMPS DE CONCERTATION

*Faire preuve d'autonomie, d'effort et de persévérance

*Respecter les autres et les règles de vie commune

*Appliquer dans son comportement quelques principes de vie collective : écoute, entraide, coopération, initiative, prise de responsabilité, politesse

*Demander de l'aide, Exécuter en autonomie des tâches simples

L'ensemble des animateurs sont présents avec un départ échelonné

Présence de la Directrice et de l'Adjointe

V. L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT ET SON RÔLE

1. Le rôle de l'équipe d'animation

Auprès des enfants

- Elle est garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Elle est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Elle sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Elle est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Elle sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Elle gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Elle respecte les enfants en tant qu'individus à part entière au sein d'un groupe.
- Elle fait part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Elle connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Elle s'informe de la législation en vigueur, des différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités spécifiques (Voir CREDOC pour info)
- Elle est cohérente dans son attitude et son comportement vis-à-vis des enfants et de ses collègues.
- Elle détermine les points négociables et non négociables avec la direction.

Avec ses collègues

- Elle respecte ses collègues.
- Elle sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Elle participe activement aux réunions de préparation.
- Elle accepte la remise en question et a un positionnement sur son action.
- Elle respecte le travail de l'autre (personnel de service, prestataires, etc....)

Avec les parents

- Elle discute avec les parents sur la journée de leur enfant.
- Elle sait répondre à des demandes d'organisation ou elle sait orienter vers les personnes concernées.
-
- Elle est présente aux moments de l'accueil et/ou du départ.
- Elle rassure les parents de façon positive sans dramatiser.

Rôle de chacun

IL·ELLE ASSURE LES RELATIONS
AVEC LES FAMILLES,
L'ORGANISATEUR, ET LES
PRESTATAIRES DE SERVICE
EXTERIEUR

IL-ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

LE DIRECTEUR

IL-ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION



IL-ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL-ELLE PARTICIPE A L'ECRITURE DU PROJET PEDAGOGIQUE ET ELABORE LES PROJETS D'ANIMATION EN LE RESPECTANT.

ROLE D'EDUCATEUR : IL AXE SES INTENTIONS EDUCATIVES SUR LES VALEURS INITIEES PAR LE PROJET EDUCATIF ELABORE PAR LES ELUS.

IL EST STRUCTURANT : IL DONNE DES LIMITES ET DEFINIT UN CADRE DANS LEQUEL CHACUN EVOLUE EN SECURITE.

IL-ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL-ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

IL-ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT

IL-ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE

LE DIRECTEUR ADJOINT

L'ADJOINT DYNAMISE L'EQUIPE, EST « L'ANIMATEUR DES ANIMATEURS ».

IL-ELLE ANIME UN GROUPE D'ENFANT.

IL-ELLE DOIT ETRE A L'ECOUTE DES ANIMATEURS ET SE DOIT D'ETRE OBJECTIF.

IL-ELLE COORDONNE L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, A SA MISE EN ŒUVRE ET A SON EVALUATION.



IL-ELLE PARTICIPE A L'ENCADREMENT DE L'EQUIPE ET A L'ORGANISATION DU SERVICE AVEC LE DIRECTEUR.

IL-ELLE ANIME DES REUNIONS DE TRAVAIL. IL RECHERCHE ET CONÇOIT DES OUTILS D'ANIMATION.

IL-ELLE PRIVILEGIE L'ENTRAIDE, A UN ROLE FORMATEUR.

IL-ELLE EST LE RELAIS DU DIRECTEUR.

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL
PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES
LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU
MATERIEL

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-200064160-20220721-2022_D3-DE-

PROPOSITIONS

IL-ELLE REND COMPTE AU
DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE
UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT
LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

L'ANIMATEUR



IL-ELLE PROPOSE ET ELABORE DES
PROJETS D'ANIMATION

IL-ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES
QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL-ELLE EST GARANT DE LA
SECURITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE

IL-ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A
L'ELABORATION DU PROJET
PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE
L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL-ELLE RESPECTE SES COLLEGUES

IL-ELLE SAIT REpondre AUX
DEMANDES DES FAMILLES

IL-ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET
DISPONIBLE

IL-ELLE PREND DES
INITIATIVES

IL-ELLE SAIT SE REMETTRE EN
QUESTION

2. Le respect des objectifs pédagogiques et de la réglementation :

L'équipe veillera à respecter le Projet Educatif ainsi que le Projet Pédagogique. Elle respectera la législation et s'informera sur les différentes mesures à prendre quand on travaille avec les enfants. (Code civil, DDCS, code de la route, ...)

L'équipe d'animation peut lire des magazines (le journal de l'animateur, les ALSH, ...) mais également utiliser Internet en allant sur le site « Planet anim, ou jesuisunanimateur.com » par exemple.

Les animateurs se montreront vigilants quant à l'utilisation du matériel dangereux (cutter, ciseaux...) et lors d'activités à risque comme le vélo, le roller...

Tout incident sera signalé à la Direction.

3. L'hygiène ainsi que la sécurité physique, affective et morale des enfants :

Il est important de prêter une grande attention à l'hygiène, notamment le lavage des mains tant pour les enfants que pour l'équipe. On n'oublie pas de protéger les enfants et le mobilier pour les activités comme la peinture ou l'argile...

On passe un coup de balai si nécessaire à la fin d'une activité ou d'un jeu, de façon à conserver une salle propre et à respecter le travail des agents d'entretien.

La sécurité physique, affective et morale de l'enfant tient d'abord au fait d'une présence active de l'animateur.

Aussi, la Direction demande à l'équipe la plus grande attention et disponibilité envers tous les enfants, ceux qui « se sont fait dessus, » trop sales, les vêtements à l'envers, les petits bobos...

VI. LA COMMUNICATION

Le programme des activités prévues pour les vacances est communiqué aux parents avant chaque période de vacances. Cela permet aux familles d'avoir une certaine visibilité sur ce que font les enfants lors de nos accueils.

Le programme d'animation est communiqué aux familles de deux façons :

- Via un article posté sur le site internet du SIVOS (www.sivosgarlin.fr) expliquant aux familles les informations essentielles de l'accueil de loisirs. Un lien d'accès à l'espace famille est aussi proposé sur le site internet afin que les familles puissent gérer en toute autonomie l'inscription de leur(s) enfant(s).
- Via une brochure, éditée par les animateurs du service animation du Syndicat des écoles, et distribuée lors des temps d'accueil. Ce document regroupe les informations essentielles ainsi que la programmation des activités de l'accueil ainsi que la procédure à suivre pour une nouvelle inscription.

« PROJET PEDAGOGIQUE DU SEJOUR »

Vacances Automne 2021 du 25 octobre au 5 novembre 2021

VII. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES LIES AU SEJOUR

VIII. EVALUATION

Nous effectuerons ces différents bilans avec la grille d'évaluation présentée ci-après. Au terme de ces différentes évaluations une grille sera remplie afin d'évaluer l'application ou non du projet pédagogique sur les différents temps.

Ce n'est pas seulement produire un bilan (nombre de journées/enfants, nombre d'actions menées ...) ; ce n'est pas non plus rendre un verdict ultime et définitif (ce séjour court s'est mal / bien passé).

Evaluer, c'est mesurer et analyser les effets d'une action. Elle pose ainsi la question de la pertinence, en dépassant le bilan du « ça fonctionne ou pas » ;

Ex : « les enfants ont particulièrement apprécié les activités inédites pour eux » ; au-delà de la satisfaction immédiate, il importe de s'interroger sur l'effet produit par la mise en place de telles activités : sur l'enfant, sur l'environnement, sur les pratiques à venir des animateurs ... Elle permet l'analyse des raisons pour lesquelles des objectifs ont été atteints ou non, ce qui dépasse l'observation de leur degré de réalisation. Ex : objectif : favoriser l'autonomie.

Il est nécessaire d'explicitier les raisons de la réussite de cet objectif en accordant une attention particulière :

- ✚ À l'attitude des animateurs ;
- ✚ Au montage même de l'action (cadre précis ou laissant la place à la réaction, l'adaptation, en fonction des aptitudes, de la maturité du groupe...) C'est donc un outil d'aide à la décision qui favorise les aptitudes à faire ensemble. L'évaluation vise la participation et la progression des acteurs.

1. Pourquoi l'évaluation ?

- Pour améliorer la connaissance des actions conduites en rendant lisible leur degré de réalisation ;
- Pour favoriser et structurer un débat permettant d'ajuster et de réorienter les choix (d'objectifs, d'actions, de moyens) ;
- Pour faire de la régulation ;
- Pour démontrer la pertinence de pratiques éducatives, fondées sur des valeurs définies dans le projet éducatif.

2. Quand évalue-t-on ?

L'évaluation d'un projet s'envisage dès sa conception. Dans ce cas, le processus se déroule en continu.

Pour autant, elle peut intervenir à différents moments d'une démarche ; il est donc possible de la réaliser a posteriori.

3. Qu'est-ce que l'on évalue ?

C'est le projet pédagogique qui fera l'objet de l'évaluation. Le projet éducatif, document d'intentions, de choix de valeurs, ne peut être évalué en tant que tel. Pour autant, l'évaluation du projet pédagogique pourra engendrer un remaniement du projet éducatif, si celle-ci met en lumière des éléments non repérés dans le diagnostic initial ou des réalités liées aux modifications de l'environnement.

L'évaluation vise à apprécier :

- **La pertinence de l'action** : les objectifs sont-ils adaptés au contexte, au public ?
- **L'efficacité** : en quoi les objectifs sont-ils atteints ? Quelles difficultés rencontrées ? Les solutions ont-elles été adéquates ? Quels facteurs peut-on repérer pour expliquer la non-atteinte d'un objectif ?
- **L'efficience** : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés ?
- **L'utilité** : l'action a-t-elle un impact sur les publics (comportement individuel et social), sur leurs pratiques, voire sur l'environnement social (famille, école) ?
- **La cohérence** : le sens du projet est-il respecté à travers les actions qui le composent ? Les intentions de l'organisateur sont-elles respectées ?

Evaluations régulières et bilans annuels

Des évaluations régulières sont mises en œuvre, pour contrôler la qualité :

- Des activités proprement dites (degré d'intérêt, implication des animateurs et des enfants, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants...).
- De la relation entre enfants et animateurs, d'une part, et entre enfants, d'autre part.

- De la relation entre animateurs et intervenants.
- De l'implication de chaque animateur (évaluation annuelle)
- Du service accueil de loisirs dans son ensemble mis collectivement en œuvre.

Les outils mis en place seront les retours des parents, des enfants et de l'équipe d'encadrement.

-Evaluation des activités

Nous allons nous appuyer sur des critères quantitatifs, à savoir évaluer la fréquentation aux animations, l'implication des enfants à la réalisation des projets d'activités, faire un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

-Evaluation de l'équipe

L'équipe s'appuiera sur des critères qualitatifs à savoir l'évolution de l'enfant, relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

L'évaluation de l'équipe passe aussi par :

- les problèmes rencontrés et la recherche de solutions.
- tenue de l'échéancier de chaque projet.
- Elaborer un bilan sur ses points forts et ses points faibles.

Grille de bilan d'équipe lors de la fin de séjour :

- Très satisfaisant 1
- Satisfaisant 2
- Moyen 3
- Insatisfaisant 4
- Très insatisfaisant 5

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
Le projet						
Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?						
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ?						
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les sorties ?						

L'équipe

Il y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						
Il y a-t-il eu mixité dans l'équipe en âge et expérience ?						
Il y a-t-il eu des échanges et du travail commun ?						
Il y a-t-il eu de la place pour chacun ?						
Comment ont été les relations équipe pédagogique et équipe de service ?						
Comment ont été les relations équipe d'animation et équipe de direction ?						

Le fonctionnement

Comment a été l'organisation de l'accueil ?						
Les moyens matériels ont-ils été suffisant ?						
Il y a-t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?						
Comment a été la préparation des activités ?						
Comment a été la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment ont été les intervenants extérieurs ?						
Comment a été la gestion des temps calme ?						
Comment a été la gestion des repas ?						

Les enfants

Comment a été la participation des enfants ?						
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?						
L'écoute et la prise en compte des enfants a-t-elle été effectué ?						
Il y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?						
Comment a été la gestion des enfants "difficile" ?						

Les parents / familles

Comment a été la communication avec les parents ?						
Il y a-t-il eu prise en compte des demandes des parents ?						
Comment a été la participation et l'implication des parents ?						

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
L'accueil						
Les espaces, les locaux, les lieux d'accueil						
Le rôle des animateurs						
Les horaires						
Gestion du listing de présence						
Lien avec les parents						
Les activités						
La préparation des activités						
Déroulement des activités organisées par l'équipe d'animation						
Déroulement des activités encadrées pas les BE						
Les activités ont-elles été innovantes ?						
Les sorties journées						
La préparation de ces journées						
Le voyage, les trajets						
La gestion des imprévus (météo, blessure, etc....)						
La gestion du temps calme/ sieste						
Les repas						
Qualité de la nourriture						
Quantité de nourriture						
Gestion des repas (calme ou non)						
L'autonomie des enfants durant les repas						
Les réunions						
La forme et les méthodes utilisées durant les réunions						
La longueur						
La fréquence						
La pertinence						
Les moyens						
Matériel						
Financier						

Humain						
--------	--	--	--	--	--	--

Conclusion

L'équipe d'animation a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants pour leur permettre de grandir, de s'épanouir et de s'enrichir.

Les accueils de mineurs sont des structures à l'écoute des enfants, qui mettent en œuvre les moyens matériels et humains, ainsi que l'organisation qui concourent à la sécurité, au bien-être, au repos et au développement de l'enfant.

Ce projet pédagogique n'est pas figé et reste un outil modulable capable de s'adapter à toutes nouvelles remises en causes basées sur nos évaluations ou sur des observations extérieures.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le



ID : 064-200064160-20220721-2022_D3-DE

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- La présidente du syndicat des écoles de la région de Garlin, Mme Michèle PLANTÉ
- Le préfet des Pyrénées-Atlantiques, M. Eric SPITZ
- Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale de des Pyrénées-Atlantiques, agissant sur délégation de la rectrice d'académie, M. François-Xavier PESTEL
- Le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) des Pyrénées-Atlantiques, M Jérôme ROTETA

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles de la région de Garlin dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- ✓ La CAF 64,
- ✓ Le département des Pyrénées Atlantiques
- ✓ La Communauté de Communes des Luys en Béarn,
- ✓ Les communes du territoire
- ✓ Les services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques
- ✓ Les équipes éducatives des écoles maternelles et élémentaires du territoire
- ✓ Le collège de Garlin,
- ✓ L'Association Progrès

- ✓ Les Francas 64
- ✓ Les acteurs associatifs, culturels et sportifs du territoire
- ✓ Les représentants des parents d'enfants inscrits aux services du SIVOS

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

La présidente et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- 1- Développer et consolider une identité du territoire
- 2- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du territoire
- 3- Agir avec les familles
- 4- Permettre l'accès de tous les enfants et jeunes aux structures de loisirs, à l'offre sportive et culturelle
- 5- Développer une offre éducative de qualité et améliorer les conditions d'accueil
- 6- Créer des espaces d'implication et de participation des enfants et des jeunes
- 7- Favoriser l'accessibilité aux services et l'information des familles
- 8- Améliorer les conditions de mobilité et de transport

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

La présidente et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi sur lequel figure la liste des écoles concernées.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

Article 5 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale

Le syndicat s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

Le syndicat s'engage à organiser un accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité (annexe 1).

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par le syndicat mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

Le syndicat actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- soutenir financièrement le syndicat en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- assister le syndicat dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- piloter la procédure de labellisation ;
- mettre à disposition sur le site planmercredi.education.gouv.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la CAF:

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- participer à la procédure de labellisation ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- verser aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par syndicat des écoles de la région de Garlin

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- De la Présidente du Syndicat des écoles
- De représentants du comité syndical, élus délégués de la commission Enfance Jeunesse
- Du Directeur des services
- Du coordonnateur enfance jeunesse de la collectivité

Les partenaires du PEDT seront également invités à participer au moins 1 fois par an au comité de pilotage élargi afin de participer à la présentation du bilan des actions réalisées au cours de l'année scolaire échue et partager les nouvelles orientations de la prochaine année scolaire.

En plus des membres du COPIL restreint, le COPIL élargi est composé :

- Des Directrices et Directeurs d'écoles
- Du représentant de l'association Les Francas 64
- Des représentants de parents d'élèves et d'enfants inscrits aux services du Syndicat

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent du syndicat .

La coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par le syndicat des écoles de la région de Garlin.

Article 10 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante : 1 fois par an en fin d'année scolaire.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

A Garlin, le

la Présidente du Syndicat des écoles de la
Région de Garlin

Le directeur de la caisse d'allocations
familiales (CAF) des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Jérôme ROTETA

Le directeur des services
départementaux de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur François-Xavier PESTEL

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Eric SPITZ

Annexe

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU
MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

1. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Commune de Garlin
Commune de Diusse

2. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Commune de Garlin
Commune de Diusse

3. Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Commune de Garlin

4. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Commune de Garlin
Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 25
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 25

5. Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

6. Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

7. Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc...)